



Reprise activité après dispo pour raison de santé à titre conservatoire

Par **Paka17**, le **28/09/2019** à **22:50**

Bonjour. Le Comité Médical Départemental vient de m'accorder la réintégration dans ma Collectivité Territoriale, sur le même poste, à temps complet et dès que possible. J'avais été mis en dispo pour raison de santé à titre conservatoire le 1er avril 2019, dans l'attente de la décision mentionnée ci-dessus, et donc rémunéré à demi-traitement. Y aurait-il une rétroactivité à partir du 1er avril 2019 et jusqu'à la décision favorable en septembre 2019 du Comité Médical Départemental, pour un éventuel versement du solde de traitement afin d'obtenir un plein traitement ? Merci par avance pour votre réponse Cordialement.